

(1)

(N° 56.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 MAI 1880.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant au Ministère de l'Intérieur un Crédit spécial de 100,000 francs, pour la confection des Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux.

(Voir les Nos 127 et 146, session 1879-1880, de la Chambre des Représentants.)

Présents MM. le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, Président-Rapporteur,
le Baron SURMONT DE VOLSBERGHE et TACQUENIER.

MESSIEURS,

Le crédit de 100,000 francs postulé par le Projet de Loi que nous devons examiner, n'est que la conséquence nécessaire des votes émis précédemment par les Chambres, en faveur d'un travail dont l'utilité a été généralement reconnue.

Aussi, personne n'a-t-il fait d'observations contre son adoption dans la Section centrale de la Chambre des Représentants qui s'en est occupée, et votre Commission de l'Intérieur se rallie également au Projet de Loi.

Le Président-Rapporteur,

Baron EDM. DE SELYS LONGCHAMPS.